

Act Up condamné pour "injures publiques" à l'encontre de la Manif pour Tous

Article rédigé par LCI, le 29 novembre 2019

Source [LCI] Deux associations s'affrontaient devant le tribunal correctionnel de Toulouse mardi 26 novembre. La Manif Pour Tous a réussi à faire condamner Act Up pour "injures publiques" suite à des propos tenus lors d'une manifestation de 2017. Louise Lourdon, ancienne présidente d'Act Up Sud Ouest, a été condamnée à 300 euros d'amende avec sursis.

Les faits remontaient au 30 mai 2017 : des militants d'Act Up avaient perturbé la tenue d'une réunion publique de La Manif pour Tous sur la PMA et la GPA, à grands renforts de banderoles les traitant notamment d'"homophobes assassins complices du Sida". Une plainte avait été déposée pour "injures publiques" par Ludivine de la Rochère, la présidente de La Manif pour Tous, le mois suivant. En septembre, ces propos ont conduit Act Up devant le tribunal correctionnel de Toulouse. Les magistrats rendaient leur délibéré ce mardi 26 novembre et ont décidé de condamner l'association de défense LGBT et de lutte contre le sida.

"Même si le tribunal n'ignore pas l'engagement d'Act Up depuis des années pour le droit des homosexuels, le tribunal considère que ces termes, '*Manif pour tous homophobes assassins complices du Sida*' constituent une injure publique", a-t-il été déclaré lors de l'audience. Le tribunal n'a donc pas suivi les réquisitions du parquet, qui avait demandé la relaxe de la prévenue. Louise Lourdon, ancienne présidente d'Act Up Sud Ouest, a été condamnée à 300 euros d'amende avec sursis, ainsi qu'à verser 1 € symbolique à la Manif pour tous et à leur rembourser 1 000 € pour les frais de justice.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)